



*Un nouvel acteur aéronautique au service de la sécurité de l'aviation d'Etat*

**Ciel unique européen:  
Enjeux pour le ministère de la Défense**  
*Général Bruno Clermont*

**RACAM 6**  
*Jeudi 24 mai 2012*

### Une « compagnie aérienne » de 1500 appareils

- ✓ 930 avions
  - 380 chasseurs
  - 160 transport/ravitaillement
- ✓ 540 hélicoptères
- ✓ 4 drones de classe 5
- ✓ des drones de tous types

### Un gestionnaire d'espace aérien

- ✓ 20 CTR – 3 CTA
- ✓ 20 TMA – 17 TSA
- ✓ 31 zones P – 68 zones D
- ✓ 3 zones transfrontalières
- ✓ 195 zones règlementées

En volume, 11% de l'espace national est  
géré par la Défense

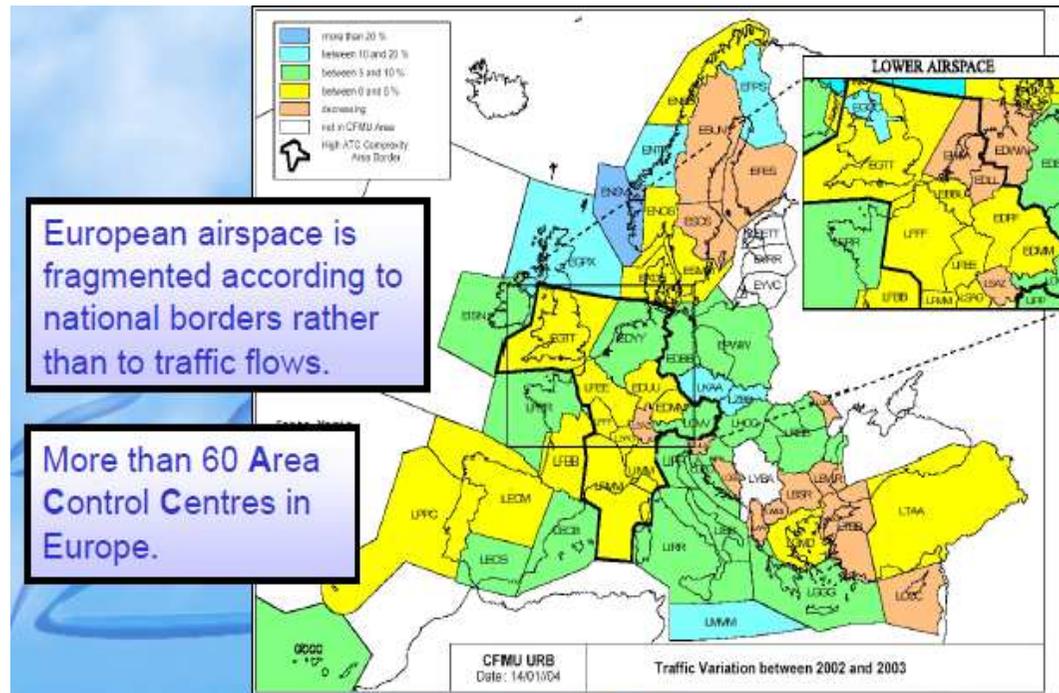
### Un fournisseur de services de la navigation aérienne

- ✓ 7 Prestataires de service à la navigation  
aérienne
- ✓ 49 radars APP/BA – 19 radars HA/MA
- ✓ 83 moyens de radionavigation
- ✓ 444 procédures d'approche aux  
instruments
- ✓ 2000 contrôleurs aériens, dont 1400  
disposent d'une licence européenne

### Un opérateur aéroportuaire

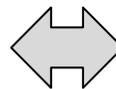
27 aérodromes gérés par la Défense dont 7  
ouverts à la CAP et 20% recevant des lignes  
commerciales régulières

## CIEL UNIQUE EUROPEEN: OBJECTIF DEFRAGMENTATION



2 Paquets  
réglementaires

- ✓ 2004: SES I
- ✓ 2009: SES II

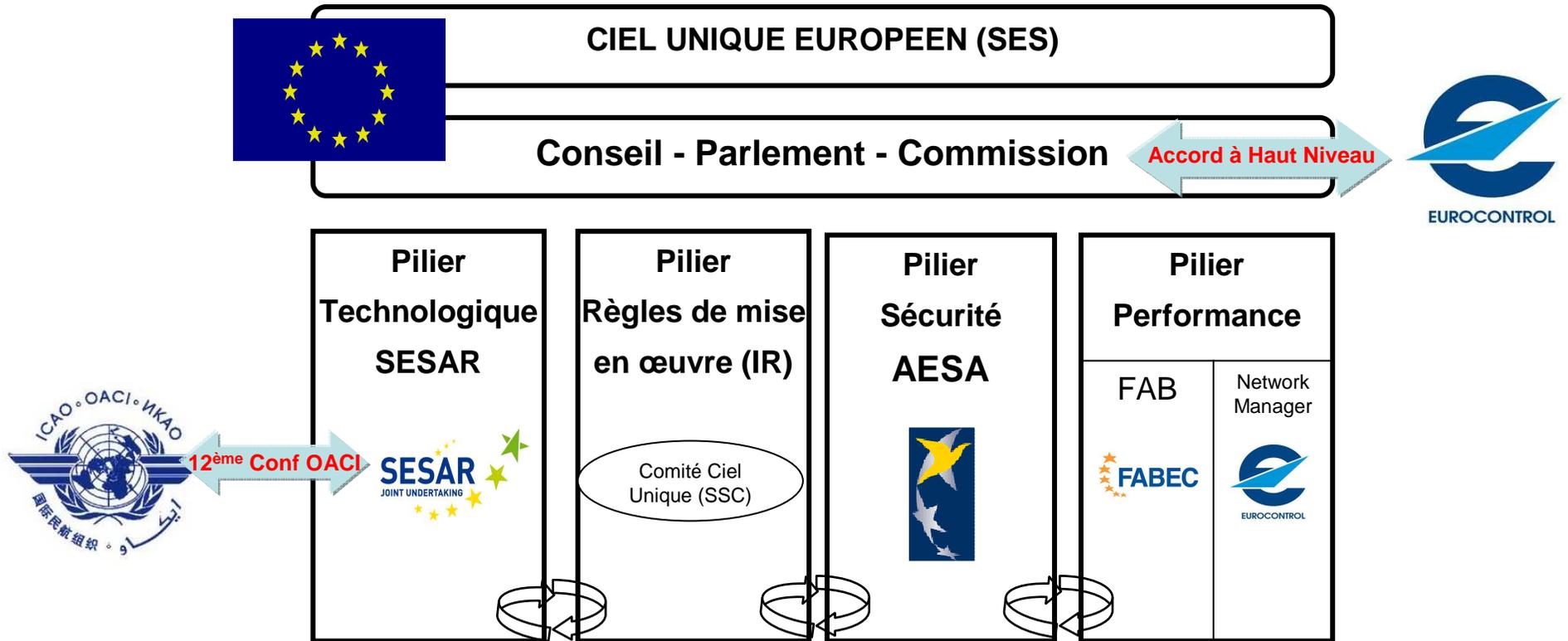


### Objectifs:

- ✓ Capacité de contrôle X 3
- ✓ Coût du contrôle réduit de 50%
- ✓ Sécurité X 10
- ✓ Effets sur environnement réduits de 10%

- Une priorité pour l'aviation civile
- Une situation paradoxale pour les aviations militaires/étatiques

1. Garantir le caractère souverain des missions militaires
2. Conserver l'accès à la totalité de l'espace aérien européen
3. Disposer des espaces aériens suffisants pour s'entraîner (concept d'utilisation flexible de l'espace aérien – FUA)
4. Conserver le modèle français de cogestion des espaces aériens
5. Minimiser/maitriser les coûts résultants de SES/SESAR en favorisant l'interopérabilité et/ou en démontrant des performances équivalentes
6. Contribuer à la sécurité de tous les acteurs du Ciel européen
7. Renforcer l'interopérabilité des forces aériennes en Europe
8. Mettre en avant l'Europe de la défense



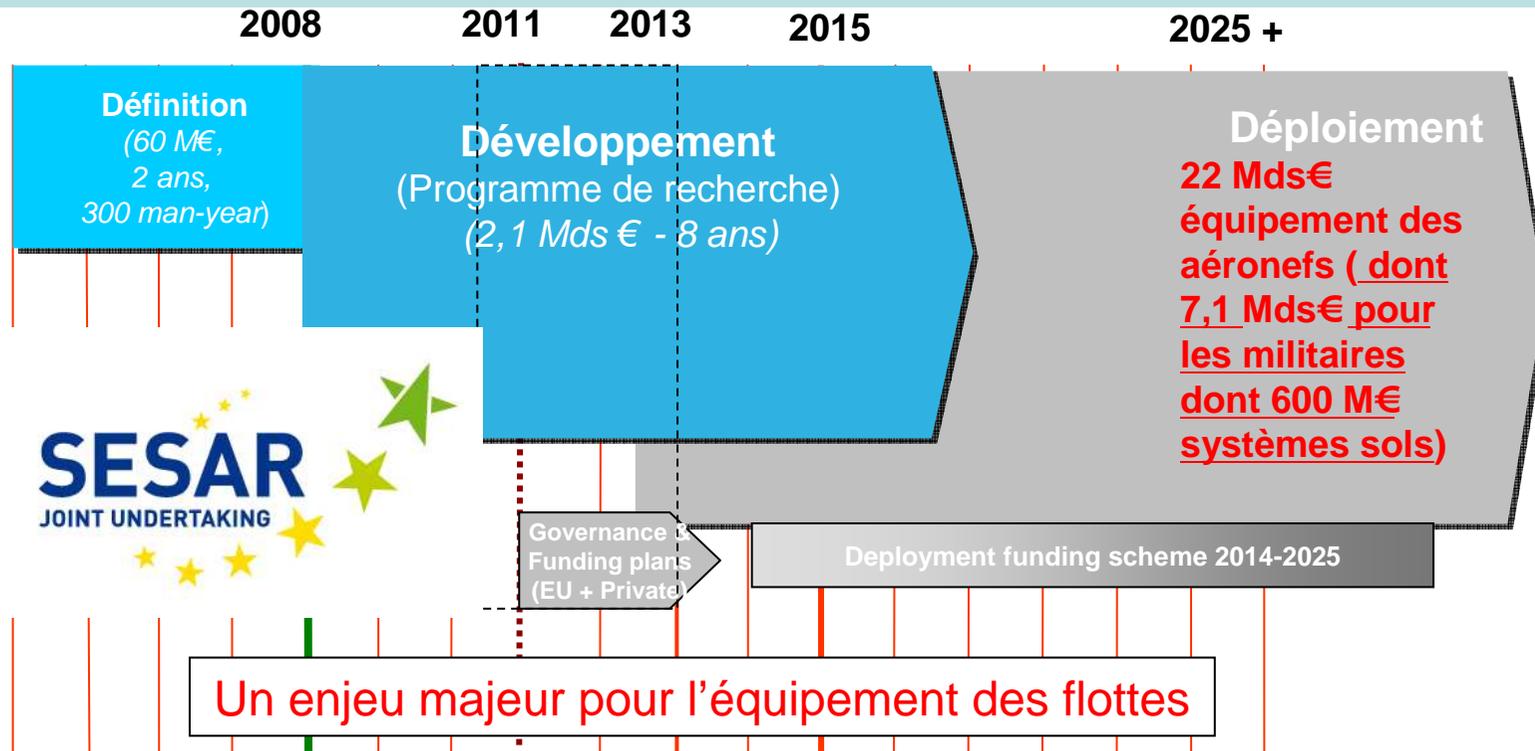
SES: Single European Sky

SESAR: SES ATM Research

AESA: Agence Européenne de Sécurité Aérienne

FAB: Functional Air Block

FABEC: FAB Europe Central

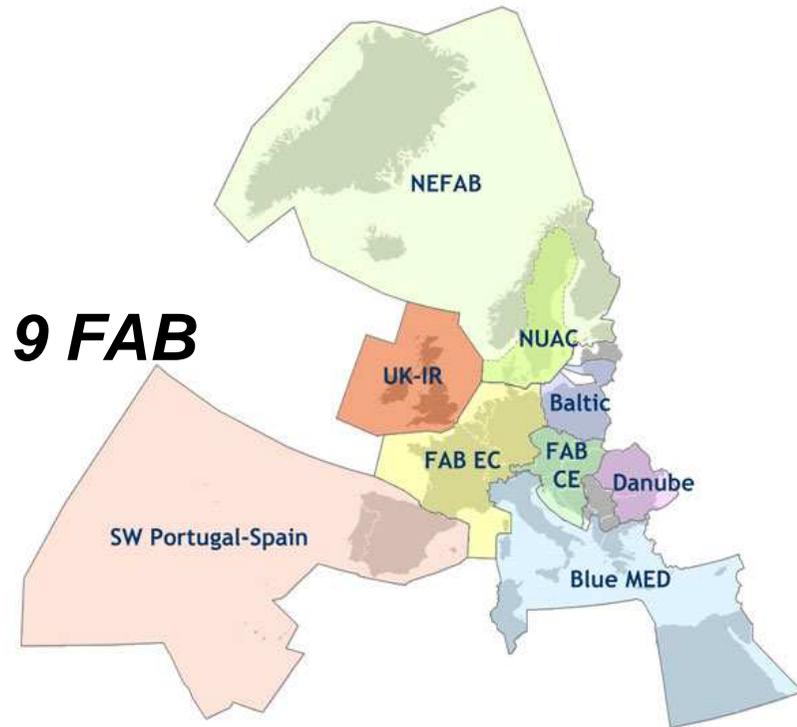


- Le pilier le plus « visible » de SES
- Des enjeux industriels majeurs
- Une compétition Europe – Etats-Unis
- Des risques opérationnels et financiers pour le MINDEF
- Un rôle moteur pour l'AED

## PILIER REGLES DE MISE EN OEUVRE: REGLEMENTS EUROPEENS 2011 & PROJETS 2012

REGLEMENTS 2011	REFERENCE	IMPACT POUR LA DEFENSE
<b>IR FAB</b> : Mise en œuvre des FABs.	(UE) 176/2011 du 24 février 2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Gestion commune de l'espace aérien</li> <li>▪ Zones d'entraînement transfrontalières</li> <li>▪ Plan de performance (utilisation flexible de l'espace)</li> </ul>
<b>IR NMF</b> : Modalités d'exécution des fonctions de réseau de la gestion du trafic aérien	(UE) 677/2011 du 7 juillet 2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Coordination des fréquences et codes IFF (gestion nationale)</li> <li>▪ Réalisation du réseau de routes (impact possible sur les zones militaires)</li> <li>▪ Création d'une cellule de crise européenne (participation militaire)</li> </ul>
<b>IR ATCO</b> : Licence contrôleur circulation aérienne.	(UE) 805/2011 du 10 août 2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Licence européenne des contrôleurs militaires</li> </ul>
<b>IR ACID</b> : Identification des aéronefs.	(UE) 1206/2011 du 22 novembre 2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Equipements sol/bord pour voler et contrôler en CAG.               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ ADS-B</li> <li>✓ Mode S d'ici 2017, sauf ceux retirés du service avant 2020</li> <li>✓ mode S enrichi pour les aéronefs défense de transport d'ici 2019</li> </ul> </li> </ul>
<b>IR SPI</b> : Performance et interopérabilité des activités de surveillance.	(UE) 1207/ 2011 du 22 novembre 2011	

PROJETS 2012	CALENDRIER	IMPACT POUR LA DEFENSE
<b>IR SERA</b> : Harmonisation des règles de l'air en Europe partie A (règles générales) et B (services)	Entrée en vigueur 04/12/12 (applicabilité 2014) Vote partie C (procédures)	Application de règles de l'air européennes en CAG (maintien de la compatibilité avec la CAM)
<b>IR VCS</b> : Extension 8.33Mhz à toutes les communications VHF.	Vote mars 2012	Équipement des aéronefs et systèmes sol <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 2013 : avions de transport</li> <li>✓ 2016 : autres</li> <li>✓ 2018 &lt; FL195</li> </ul>
<b>IR PBN</b> : performance based navigation.	À venir	Impact élevé (priorité OACI et SESAR)



Etude de faisabilité

SES II

Signature  
Traité FABEC

Entrée en  
vigueur

2008

2009

Dec 2010

4 dec 2012



*Un nouvel acteur aéronautique au service de la sécurité de l'aviation d'Etat*

**Ciel unique européen:  
Enjeux pour le ministère de la Défense**  
*Général Bruno Clermont*

**RACAM 6**  
*Jeudi 24 mai 2012*